

Les subsides

Weaver cite un ancien ministre libéral des Affaires indiennes, l'honorable Art Laing, qui a écrit:

Pour réaliser des progrès, les Indiens doivent avant tout souhaiter atteindre les objectifs qu'ils devraient, selon nous, se fixer.

S'il y a jamais eu une déclaration qui trahit bien l'attitude des divers gouvernement fédéraux envers les Indiens, c'est bien celle-là. On y constate que le gouvernement doit en quelque sorte manipuler les Indiens pour leur faire accepter les objectifs que le gouvernement a déjà choisis pour eux.

Nous voyons l'histoire se répéter. Le premier ministre a participé à la conférence des Premières nations, conférence qui s'est déroulée au vu et au su de tous. Il s'est entretenu avec les chefs autochtones. Il s'est déclaré en faveur de l'autonomie autochtone. Le groupe d'étude affirme qu'il a été consulté, aussi devait-il être au courant à ce moment-là des diverses recommandations proposées par le groupe d'étude.

Je veux parler de certaines constatations précises du groupe d'étude et du mémoire au cabinet qui s'y rapporte. En premier lieu, il parle de supprimer le financement qui permettait aux autochtones de profiter des retombées de l'exploitation des ressources. Consultons les prévisions budgétaires déposées cette année par le ministère des Affaires indiennes et du Nord. Voici ce qu'on y trouve à la page 61:

Ils contribuent également à la sécurité dans l'exécution des grands projets d'exploitation de ressources, car les bandes indiennes peuvent mener ainsi un dialogue efficace de négociation avec les sociétés, afin d'arriver à conclure des règlements, au lieu de faire appel aux tribunaux (une approche plutôt négative) ou d'utiliser leurs revendications foncières pour protéger leurs intérêts.

Cet énoncé de la politique ministérielle affirme qu'il est préférable de recourir au financement pour profiter des retombées de l'exploitation des ressources plutôt qu'aux revendications foncières. Cette façon de procéder permet aux Indiens de participer à l'activité économique. Néanmoins, le mémoire adressé au cabinet laisse entendre qu'on devrait supprimer ce genre de financement. Ce document recommande également de différer le règlement des revendications foncières.

A propos de l'habitation, le mémoire au cabinet propose qu'on n'encourage nullement les Indiens à construire des maisons dans des régions isolées où l'économie est chancelante. On y propose d'appliquer une politique équitable pour inciter les Indiens à quitter les réserves et à s'installer dans les régions urbaines. Cela nous rappelle les années 60, où l'on a attiré les Indiens dans les villes en leur promettant que le gouvernement leur viendrait en aide.

Selon les prévisions de dépenses de cette année, le nombre d'étudiants relevant du ministère des Affaires indiennes a diminué d'environ 5,000 entre 1980 et 1983. Cela ne signifie pas nécessairement que ces 5,000 étudiants ont cessé de fréquenter l'école. Cela veut dire que le ministère a coupé les fonds à tous les étudiants en dehors des réserves, lesquels ne comptent donc pas dans les statistiques recueillies par le ministère.

Autrement dit, les Indiens sont obligés de quitter les réserves parce que le gouvernement dit qu'il n'y aura aucun développement dans cette région et qu'il ne veut pas inciter les gens à rester dans des régions où la situation économique est précaire.

Les Indiens sont obligés d'aller dans les villes et, lorsqu'il y sont, les programmes qu'on leur avait promis sont supprimés.

Il ressort des prévisions de dépenses du gouvernement qu'une maison sur trois, dans les réserves indiennes, était surpeuplée selon la définition du recensement de 1981, contre une maison sur 43 pour les non-Indiens. Cela prouve la gravité du problème, auquel nous devons nous attaquer sans tarder. Il faudra donc augmenter les crédits et non les diminuer. Il est révoltant de prétendre que nous pourrions résoudre le problème en obligeant les Indiens à quitter les réserves, monsieur le Président.

● (1530)

Nous pouvons examiner toute la question de la politique des revendications territoriales. Selon celle-ci, les négociations doivent être retardées jusqu'à ce que le gouvernement prenne une décision quant à sa politique en matière d'autonomie des autochtones. Le ministre a signalé qu'un mécanisme est en place. Il espère pouvoir tirer les choses au clair d'ici six mois. Nous suivrons de près toute la question des revendications territoriales, monsieur le Président, car il y a eu beaucoup d'atermoiements par le passé. Si l'autonomie politique des Indiens devient réalité, ce qui est nécessaire pour les Indiens, à mon avis, les revendications territoriales revêtent d'autant plus d'importance. Il est impossible d'accorder l'autonomie politique aux Indiens sans une base économique solide et suffisante. Autrement dit, les revendications territoriales devront être réglées de façon équitable.

Nous pouvons examiner la question des services médicaux où il conviendrait, selon le mémoire au cabinet, de prévoir un moyen de dissuasion. On ne précise pas lequel, on dit simplement qu'il faudrait dissuader les Indiens d'utiliser les services médicaux aussi souvent qu'à l'heure actuelle. En même temps, le gouvernement réduit le processus de consultation qui aiderait les Indiens à concevoir leur propre politique en matière de santé. Nous supprimons une politique, mais nous n'aidons pas les Indiens à mettre quelque chose d'autre à la place.

Le rapport parle de fermer des hôpitaux. Pourtant, tout le monde s'accorde pour dire que, d'une façon générale, la santé des Indiens est bien inférieure aux normes nationales. Leur espérance de vie moyenne est inférieure de dix ans à celle des autres Canadiens.

Je vois que mon temps approche de la fin, il me faudrait encore quelques minutes, monsieur le Président, pour conclure. Le gouvernement parle de regrouper les programmes économiques et d'utiliser les critères du monde des affaires pour les juger. C'est peut-être bien, mais c'est peut-être mal. Qu'en disent les Indiens? Quel processus de consultation avons-nous utilisé? En attendant, nous voyons, dans les prévisions budgétaires, qu'il y a des réductions de 23 millions au chapitre du développement économique des Indiens pour l'année financière en cours.

Je voudrais terminer en lisant les deux derniers paragraphes d'une lettre envoyée au premier ministre (M. Mulroney) par Tom Sampson, président du groupe de travail sur la constitution de l'APN. Il écrivait: